

BPJEPS AS 15

Spécialité « Animateur » Mention « Animation Sociale »

Du 25 NOVEMBRE 2024 au 16 DÉCEMBRE 2025

Type de certification : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Code France Compétences : [RNCP28557](#)

Code scolarité : 44633506

Code Rome : [G1202 – Animation d'activités culturelles ou ludiques](#) et [G1203 – Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents](#)

Nom du certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2025

Présentation

Le BPJEPS spécialité Animateur, mention Animation Sociale, formation professionnelle en alternance qui prépare les candidats à devenir animatrice / animateur professionnel pour accompagner des personnes dans le cadre d'animation de proximité, de la prévention, du maintien de l'autonomie des personnes, de l'insertion sociale et de l'accompagnement des handicapés.

Durant la formation nous initiions aux pratiques de différentes activités dans les domaines d'activités physiques de loisirs, d'expressions culturelles et scientifiques et techniques mais aussi de développement durable.

Infos pratiques

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité "Animateur", mention "Animation sociale" est un diplôme professionnel de niveau 4.
- Il est délivré par le ministère des Sports.
- Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.
- Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).
- Son objectif est de former des animateurs professionnels, capables d'exercer une action de prévention et éducative de proximité qui s'inscrit dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable, et de prévention des maltraitances.

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivant : PSC1 ; AFPS ; PSCE 1 ; PSCE 2 ; STT.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueils.
- **OU** le candidat titulaire d'un des diplômes figurant dans la liste suivante, est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation : BAPAAT, CQP animateur périscolaire, CQP Animateur de Loisirs Sportifs, BAFA, BAFD, BP Service de Proximité et Vie Locale, BP agricole (toute option), BP délivré par le ministre de l'Agriculture, BPJEPS, BP Accompagnement Soins et Services à la Personne", BEP Accompagnement Soins et Services à la Personne, (DPAS), (DEAVS) diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale, diplôme professionnel d'aide-soignant, (AMP) diplôme d'aide médico-psychologique, CAP Petite Enfance", BEP Carrières Sanitaires et Sociales, BEP agricoles services aux personnes, Titre professionnel agent(e) de médiation, DE de moniteur éducateur, DE d'Accompagnant Éducatif et Social, DE d'Auxiliaire de Puériculture, DE de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Encadrer des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure.
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- Conduire des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.
- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale. L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, sans recherche de perfectionnement technique et de développement de l'émergence de projets et l'estime de soi performance personnelle.
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

CONTENUS DE FORMATION

- Les unités capitalisables sont préparées en centre
- **UC1 (encadrer tout public dans tout lieu et toute structure) :** communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement d'une structure.
- **UC2 (mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure) :** concevoir un projet d'animation, conduire un projet d'animation, évaluer un projet d'animation.
- **UC3 (conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale) :** organiser, gérer et évaluer les activités, encadrer un groupe dans le cadre des activités de l'animation sociale, accueillir les publics.
- **UC 4 (mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale) :** situer son activité d'animation sociale dans un territoire, maîtriser les outils et techniques de l'animation sociale, conduire les activités d'animation sociale.

DATES, PÉRIODES, ÉCHÉANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 25 novembre 2024 au 16 décembre 2025

DURÉE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 602 heures
- Structure alternance : 700 heures minimum et 1280 heures maximum
- La formation se déroule en alternance : 2 jours / 3 jours en situation professionnelle par semaine et vacances scolaires.
- Centre de formation : Lundi-Mardi
- Structure alternance : Mercredi- Jeudi - Vendredi et Congés scolaires

DATES DES SÉLECTIONS DES CANDIDATS

- Mercredis 18 septembre et 06 novembre 2024

LIEU DE FORMATION

- Com'Tech : 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNÉ

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation répondant au prérequis.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par le Pôle emploi ou par le Conseil Régional.
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur et aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Aux personnes en financements individuels.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONTACT

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Lien de Pré-inscription en ligne sur le site :

www.comtech-formation.org

INFORMATION COLLECTIVE

- Mercredis 19 juin et 11 septembre 2024 à 14h30 (en visioconférence)
- Pour les informations collectives en visioconférence, inscription nécessaire au préalable www.comtech-formation.org

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

- Dépôt de dossier sur le site <https://comtech-formation.ymag.cloud/index.php/preinscription/> avant le 25 octobre 2024

COÛTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COÛT PARCOURS COMPLET

- UC1 / UC2 / UC3 / UC4 : 6 321 €

COÛT PARCOURS PARTIEL

- **UC1 / UC2** (coût par bloc de compétences) : 3 203 €
- **UC3 / UC4** (coût par bloc de compétences) : 3 119 €
- **UC1** (coût par unité de compétences) : 1 712 €
- **UC2** (coût par unité de compétences) : 1 491 €
- **UC3** (coût par unité de compétences) : 1 502 €
- **UC4** (coût par unité de compétences) : 1 617 €
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- **Prise en charge employeur** : salarié, contrat de professionnalisation, plan de formation.
- **Contrat d'apprentissage secteur privé (société, association)** : 0 € (prise en charge employeur, coût pris en charge par l'OPCO de la structure).
- **Contrat d'apprentissage Secteur public** : 0 € (100% pris en charge par le CNFPT).
- **Demandeur d'emploi.**
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé.

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Épreuve écrite (3h)** : rédaction, réflexion, encadrement, activités, analyse d'une situation et utilisation des outils informatiques et de communication.
- **Épreuve orale (30mn.)** : entretien de motivation.
- Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.
- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'acquisition des Unités Capitalisables (UC1, UC2, UC3 et UC4) est contrôlée par deux situations d'évaluation certificatives (1er et second passage) devant des experts DRJSCS. La validation de chaque UC est indépendante et son acquisition est définitive.
- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.
- La certification se déroule en deux parties
- **Partie 1** : UC1-UC2 Rédaction d'un document écrit et soutenance orale, expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.
- **Partie 2** : UC3-UC4 Mise en situation professionnelle d'une séance et soutenance orale, présentant un projet d'activité dans le champ de l'animation sociale et la mise en place des cycles d'activités au sein de la structure d'alternance dans le champ de "Animation Sociale".

DÉBOUCHÉS

- Animateur socio-culturel au sein d'un centre sociale, d'une structure sanitaire et sociale, dans les établissements d'hébergements, hôpitaux, maison de retraite médicalisées EHPAD.
- Animateur socio-culturel dans les accueils de jour, services à domicile et d'aide à la personne SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)
- Poursuite de votre cursus vers un DEJEPS (niveau 5)
- Permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B) pour intégrer la filière "Animation".